



**Plaidoyer pour un système fiscal plus juste...**

**Louise Champoux-Paillé**

**18 février 2011**

## Introduction

Récemment, le comité permanent des finances du parlement canadien convenait d'étudier les comptes bancaires à l'étranger détenus par des Canadiens et les mesures prises par le Canada pour lutter contre l'évasion fiscale internationale.

Ce document se divise en trois parties :

- la première vise à vous présenter le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires et les actions entreprises par notre groupe en regard de l'évasion fiscale, sujet qui nous préoccupe depuis plusieurs années;
- la deuxième a pour objectif de dresser un rapide portrait de la situation actuelle tant en regard des particuliers que des entreprises;
- la troisième partie vise à formuler quelques recommandations afin de tendre vers cette équité dès le prochain budget.

## Résumé

La loi actuelle de l'impôt favorise les banques, les multinationales et les plus riches de notre société. Au fil des ans, plusieurs vérificateurs du Canada ont exprimé des inquiétudes au sujet d'arrangements fiscaux s'appliquant aux sociétés étrangères affiliées ainsi qu'ils ont fait part de leurs préoccupations quant aux risques posés par les paradis fiscaux et les planifications fiscales agressives. L'évitement et l'évasion fiscale alourdissent la pression de l'impôt sur ceux qui s'acquittent normalement de leur devoir de solidarité.

Cette étude plaide pour une revue complète de notre système fiscal canadien qui existe depuis maintenant près de 100 ans (1917). Différentes recommandations sont présentées dont notamment : l'interdiction aux banques et aux multinationales d'être présentes dans les paradis fiscaux, abolition de certains dispositifs procurant des bénéfices qui avantagent un groupe au détriment d'un autre; imposition de pénalités plus lourdes à ceux et celles qui ne respectent l'esprit pas la loi et revue de la Loi canadienne des sociétés par actions afin de spécifier le rôle des administrateurs de société en regard des stratégies fiscales développées par leurs sociétés.

### *Le MÉDAC et l'équité fiscale*

Quelques mots sur le MÉDAC, le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC). Concrètement, nous réalisons notre mission de défense des actionnaires en déposant annuellement des propositions d'actionnaires auprès des entreprises canadiennes, propositions portant essentiellement sur la saine gouvernance. Nous nous sommes limités jusqu'à aujourd'hui aux entreprises canadiennes, la Loi des compagnies du Québec, ne nous permettant pas, jusqu'à tout récemment de déposer des propositions, situation qui a été corrigée le 14 février dernier. Donc depuis notre création, nous avons déposé plus de 60 propositions d'actionnaires auprès d'une douzaine de grandes entreprises, ce qui fait du MÉDAC l'organisme québécois et canadien le plus actif dans le milieu : près de 50 % de l'ensemble des propositions déposées au Canada au cours des vingt dernières années, l'ont été par le MÉDAC.

Au début de l'an dernier, soit en janvier 2010, nous avons publié une étude portant sur l'efficience des propositions d'actionnaires laquelle est intitulée : les propositions d'actionnaires, pilier de saine gouvernance<sup>1</sup>. Notre conclusion : les propositions d'actionnaires contribuent à l'amélioration de la gouvernance au sein des entreprises comme en témoignent les résultats des *Board Games* où l'on peut constater que les banques, nos cibles privilégiées, ont depuis 2002, amélioré de manière sensible leur performance à cet égard. À titre d'exemple, les éléments de saine gouvernance suivants dont nous avons fait la promotion depuis notre création font aujourd'hui partie des pratiques exemplaires des grandes institutions financières canadiennes et québécoises :

- la séparation des pouvoirs entre le président du conseil et le président et chef des opérations;
- la divulgation des honoraires et l'indépendance des vérificateurs externes et des conseillers en rémunération;
- la divulgation simultanée de l'information à tous les actionnaires;
- le vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants.

L'équité fiscale pour tous, l'un de nos emblèmes d'intervention depuis 2002, a été abordée sous l'angle de la présence des banques dans les paradis fiscaux :

- opportunité de fermeture des filiales bancaires dans les paradis fiscaux (2002);
- fermeture des paradis fiscaux (2005);
- abolition des filiales et des succursales dans les paradis fiscaux (2011).

Nous nous permettons de penser que nos propositions ne sont pas étrangères au fait que, depuis 2007, la Banque Nationale a considérablement réduit sa présence dans les paradis fiscaux. Cet enjeu de la présence des banques dans les paradis fiscaux, soulevé par Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. lors de la dernière assemblée annuelle de la CIBC en 2010, est loin de laisser présentement les investisseurs indifférents, cette proposition ayant recueilli 9,3 % des voix, excellent résultat pour une proposition d'actionnaire. Nous verrons au cours des prochaines semaines comment les actionnaires réagiront à notre proposition demandant l'abolition purement et simplement des filiales et des succursales de banques dans les paradis fiscaux, ces derniers étant qualifiés par notre président fondateur Yves Michaud, de « lupanars du crime, de cavernes d'Ali Baba ».

Permettez-moi maintenant de dresser un portrait de la situation actuelle au Canada, deuxième objectif de ce document.

---

<sup>1</sup> Champoux-Paillé, Louise. Les propositions d'actionnaires: pilier de saine gouvernance. Janvier 2010. [http://medac.qc.ca/documentspdf/activites/porte\\_ouverte/2010-01-23\\_champoux\\_etude.pdf](http://medac.qc.ca/documentspdf/activites/porte_ouverte/2010-01-23_champoux_etude.pdf)

## Portrait de la situation actuelle

« Il y a une chose pire que de payer l'impôt sur le revenu, c'est de ne pas en payer. »

— Lord Dewar

Comme leur nom l'indique, les paradis fiscaux sont utilisés dans le but d'échapper à l'impôt ou de l'« optimiser ». Un peu partout dans le monde, les individus et les sociétés ont la possibilité de réaliser ce que l'on peut décrire comme de l'« optimisation fiscale » conformément au droit du pays dans lequel ils vivent ou ont leurs activités. Mais pour l'écrasante majorité de la population, y compris la plupart des gens disposant de salaires raisonnables, le concept d'optimisation fiscale n'a guère de sens : l'impôt est généralement prélevé à la source sur leurs gains, et leurs relations avec le fisc s'arrêtent là.

Pour une minorité fortunée et pour la plupart des grandes sociétés, l'optimisation fiscale occupe en revanche une partie importante de leurs affaires et de leur vie privée. C'est malgré tout une situation extrême et, dans la pratique, les experts en fiscalité distinguent trois comportements en matière de contribution fiscale.

Le premier est le « consentement à l'impôt ». C'est le cas d'une société ou d'un individu qui veut être en règle avec le droit fiscal dans tous les pays où il a des activités, qui communique toutes les informations qu'on lui réclame et s'efforce de payer le juste montant des impôts qui lui sont demandés, dans les délais et au « bon » endroit.

À l'autre extrémité, et je citerai la commissaire déléguée à l'Agence du revenu du Canada, Lyse Ricard, il y a l'**évitement fiscal** qui consiste à réduire l'impôt minimum en contrevenant à l'objet et à l'esprit des lois fiscales canadiennes, mais non à la lettre de la loi, pouvant entraîner d'importantes pénalités financières ainsi que des intérêts. Il y a enfin l'**évasion fiscale** qui signifie réduire de façon intentionnelle des impôts exigibles, par exemple en dissimulant des revenus ou des biens en effectuant de fausses déclarations.

La milliardaire américaine Leona Helmsley avait dit, pendant son procès pour évasion fiscale en 1989, « **il n'y a que les petites gens qui paient des impôts** ». Du moins, il semble se dégager que les mieux nantis, eux, en payent le moins possible. Loin d'être perçu comme répréhensible ou moralement inacceptable dans le milieu des affaires, faire fructifier son argent au chaud sous les palmiers des Caraïbes par exemple semble être un comportement avisé des gens d'affaires sans scrupule.

Dans une entrevue accordée à Alexandre Gascon de MSN Finances, André Lareau, professeur de droit et spécialiste dans le domaine, mentionnait « il faut réussir à contrer cette impression d'iniquité, par une réalité, de la répartition dans la société de la paie d'impôts », le principe du « si lui le fait, pourquoi pas moi » est toutefois très fort et les citoyens qui accèdent éventuellement à un statut financier très confortable sont donc tentés de procéder de la même façon. Pendant qu'il est expliqué à la population que la cure d'amaigrissement sociale est nécessaire pour relancer l'économie, « les puissants continuent d'accroître leurs richesses dans les paradis fiscaux », et la classe moyenne a l'impression, une fois encore, de se faire refilet la note. <sup>2</sup>

Bref, comme le disait Hillary Clinton, lors d'une intervention devant la *Brookings Institution*, un groupe de recherche de Washington, « les riches ne paient pas leur juste part dans une

---

<sup>2</sup> <http://finances.ca.msn.com/finances-personnelles/article.aspx?cp-documentid=24530289>

nation (comme la nôtre) qui fait face à un tel niveau de chômage – que ce soient les individus ou les corporations. »

Pour bien camper la problématique de ce comportement inacceptable de « planification fiscale internationale abusive » tant chez les entreprises que les individus, je me permettrai de faire référence à quelques données et citations :

- Selon le rapport 1999 de la vérificatrice générale à Ottawa, l'évasion fiscale associée aux transactions internationales est appelée à croître au cours des prochaines années, favorisée par la complexité grandissante de ces transactions. Ainsi, en 2009, les placements directs effectués par des Canadiens à l'étranger représentaient plus de 593,3<sup>3</sup> milliards de dollars. De ce montant, 78,4 milliards, c'est-à-dire 13 %, a été investi à la Barbade, Bermudes et les Îles Caïmans.
- Vérificatrice générale 2007 : « À plusieurs occasions dans le passé, nous avons exprimé des inquiétudes au sujet d'arrangements fiscaux s'appliquant aux sociétés étrangères affiliées. Nous avons relevé des transactions où des sociétés canadiennes sous contrôle étranger avaient contracté des dettes au Canada pour financer des investissements dans des tiers pays. Nous avons également relevé une transaction dans laquelle une société étrangère affiliée d'une société canadienne sous contrôle étranger avait servi à déplacer du Canada à la Barbade, en franchise d'impôt, des gains en capital de 500 millions de dollars. Monsieur le Président, il est important de noter que mon bureau n'avait pas recommandé que l'on élimine de façon générale la déductibilité d'intérêts. Nous avons plutôt indiqué qu'elle pouvait constituer une menace pour l'assiette fiscale et recommandé, en 2002, que le ministère des Finances Canada obtienne et analyse des renseignements à jour pour réévaluer la justification des règles suivantes et leur incidence sur les recettes fiscales :
- les règles qui permettent à des entités bénéficiant d'un régime fiscal privilégié dans les pays signataires d'une convention fiscale avec le Canada de ramener au Canada des revenus en franchise d'impôt ».<sup>4</sup>
- Pour les cinq banques canadiennes ayant des filiales à l'étranger, l'exonération d'impôts est de l'ordre de 2,5 milliards ce qui représente 37 % de l'impôt payé par les banques concernées. Compte qu'une famille canadienne moyenne a payé en 2009 31 714 \$ (Institut Fraser), cette exonération équivaut à la contribution fiscale de 80 315 familles canadiennes. « La PME canadienne qui n'a pas accès aux paradis fiscaux est désavantagée. Elle ne joue pas sur la même patinoire que les multinationales et ne peut déduire deux fois les intérêts de ses emprunts », affirme dans une entrevue accordée à *La Presse* le professeur de droit fiscal à l'Université Laval, André Lareau<sup>5</sup>.
- Depuis 7 ans, les 5 grandes banques canadiennes ont bénéficié d'une exonération d'impôts de 12,5 milliards;

---

<sup>3</sup> <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/100414/t100414a1-fra.htm>

<sup>4</sup> [http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/osh\\_20070517\\_f\\_23480.html](http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/osh_20070517_f_23480.html)

<sup>5</sup> <http://revuedesameriques.com/2009/02/06/levitement-fiscal-conforme-a-avantage-canada/>

- Selon Le Conseil des Prélèvements obligatoires français, les multinationales paient 2,3 fois moins d'impôts que les PME. Seules les entreprises de moins de 9 salariés paient réellement 30 % d'impôts, tandis que pour les groupes du CAC 40 le taux tombe à... 8 %!<sup>6</sup> Ce qui constitue à la fois une injustice et une distorsion de concurrence. **Il serait utile de faire une pareille comparaison pour le Canada.**
- Il y a eu l'inoubliable Enron, septième entreprise étasunienne par son chiffre d'affaires, criblé de dettes qui a failli en 2001. Pour dissimuler ses créances, Enron avait utilisé de façon quasi systématique les paradis fiscaux : 600 filiales dans les îles Caïmans, 160 dans les Îles Turks et Caicos (\*). Ces « montages *offshores* » ont su déjouer les plus grandes banques internationales qui ont soutenu jusqu'à la fin sa direction, sans jamais interroger les comptes audités par la firme comptable Arthur Andersen. Résultat : un trou financier de 40 milliards de dollars, 21 000 employés au chômage, des retraités sans retraite et des centaines de milliers d'actionnaires floués.<sup>7</sup>
- Un rapport a montré qu'aux États-Unis un quart des plus grandes entreprises ont totalement échappé à l'impôt entre 1998 et 2005... En ajoutant à cela l'évasion fiscale des particuliers – 250 milliards de dollars de manque à gagner par an au niveau mondial –, on arrive à **environ 1 trillion de dollars de flux illicites annuels**, selon l'estimation du *think tank* américain *Global Financial Integrity*<sup>8</sup>.
- Au Québec, le ministère des Finances estimait en 2005 à plus de 5 % du produit intérieur brut les pertes potentielles dans le trésor public liées à l'évasion fiscale. À ces données s'ajoutent, selon Alain Deneault, chercheur en sociologie à l'UQAM, les fonds non recensés de l'évitement fiscal et des pratiques agressives<sup>9</sup>.
- Une telle situation pourrait peut-être s'expliquer par les faits que les riches (90<sup>e</sup> percentile) ont plus d'impact sur les politiques gouvernementales que les pauvres ou la classe moyenne (10<sup>e</sup> percentile ou 50<sup>e</sup> percentile)<sup>10</sup> comme en témoigne le tableau présenté ci-dessous;

---

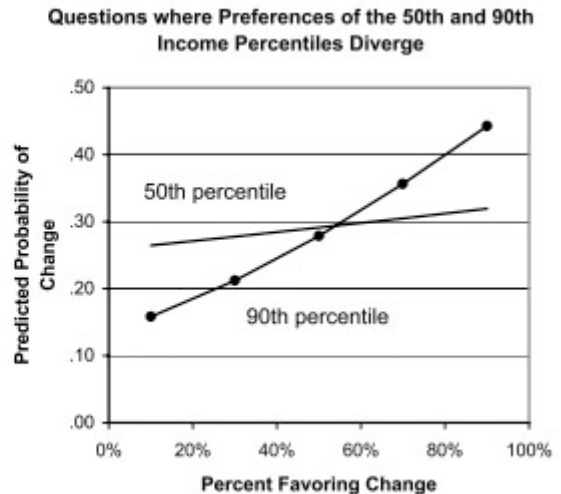
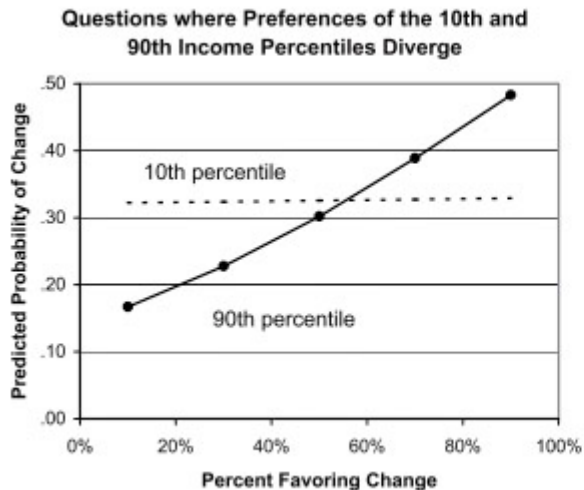
<sup>6</sup> <http://inventerre.canalblog.com/archives/2010/01/25/16645443.html>

<sup>7</sup> <http://www.lautjournal.info/default.aspx?page=3&NewsId=2088>

<sup>8</sup> <http://inventerre.canalblog.com/archives/2010/01/25/16645443.html>

<sup>9</sup> [http://www.quebec.attac.org/IMG/pdf/Comite\\_Finances\\_1er\\_fevrier\\_2011.pdf](http://www.quebec.attac.org/IMG/pdf/Comite_Finances_1er_fevrier_2011.pdf)

<sup>10</sup> [http://www.economist.com/blogs/freeexchange/2011/02/political\\_economy](http://www.economist.com/blogs/freeexchange/2011/02/political_economy)

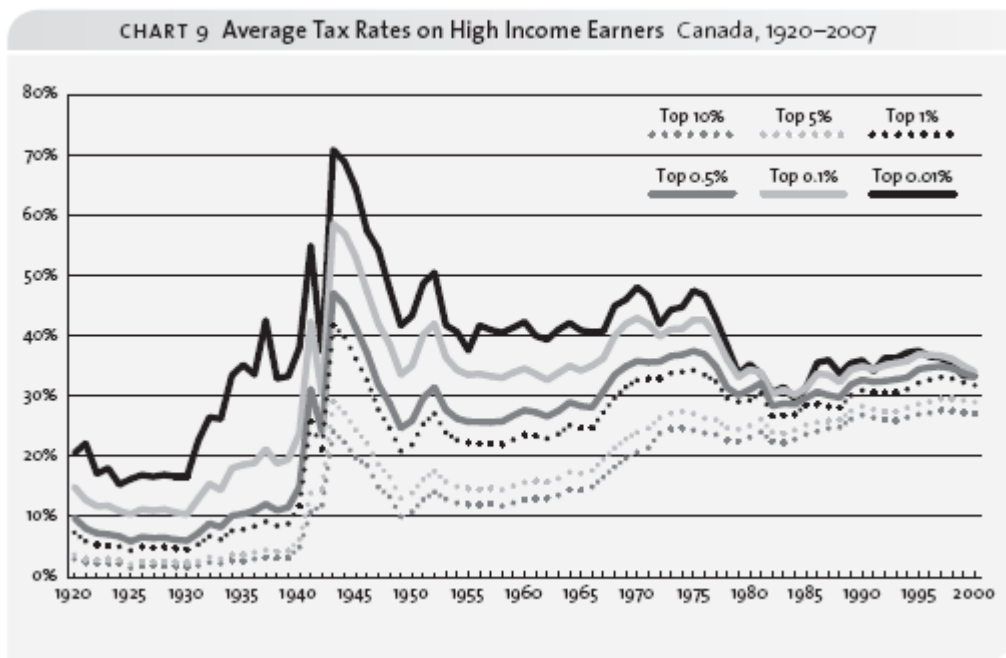


- Selon des estimations, il existe actuellement entre 45 et 60 paradis fiscaux actifs dans le monde, qui abritent environ 2 millions d'entreprises *offshore*, appelées IBC (pour « *international business companies* »), terme utilisé pour désigner un ensemble ahurissant de sociétés, pour la plupart extrêmement opaques, et d'innombrables *trusts*, fonds d'investissement, fonds spéculatifs et compagnies d'assurances « captives »<sup>11</sup> (voir annexe I).
- Les riches « globaux » détiendraient environ 12 000 milliards de dollars dans des paradis fiscaux. C'est comme si pratiquement tout le produit intérieur brut (PIB) annuel des États-Unis s'y trouvait à l'abri<sup>12</sup>.
- Les riches paient de moins en moins d'impôts selon une étude du Centre canadien des politiques alternatives<sup>13</sup>; vous trouverez à la page suivante un tableau illustrant la situation :

<sup>11</sup> [http://ccfd-terresolidaire.org/e\\_upload/pdf/ccfd-rapport-paradis-fiscaux.pdf?PHPSESSID=271aea10359a5729624b256b61dcb145](http://ccfd-terresolidaire.org/e_upload/pdf/ccfd-rapport-paradis-fiscaux.pdf?PHPSESSID=271aea10359a5729624b256b61dcb145)

<sup>12</sup> [http://www.leconomiepolitique.fr/evasion-fiscale--contournement-des-regles-et-inegalites-\\_fr\\_art\\_836\\_42965.html](http://www.leconomiepolitique.fr/evasion-fiscale--contournement-des-regles-et-inegalites-_fr_art_836_42965.html)

<sup>13</sup> <http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2010/12/Richest%201%20Percent.pdf>



- En mai 2007, le ministre des Finances, Jim Flaherty, semblait vouloir en terminer avec le « mécanisme d'évitement fiscal » qui permet aux multinationales canadiennes de déduire d'impôt à deux reprises les intérêts d'un investissement, la première fois au Canada et la seconde dans un pays étranger. La présence de paradis fiscaux comme la Barbade ou les Îles Caïman rend possible de stratagème. L'ajout de l'article 18,2 à la Loi de l'impôt devait à partir de 2012 empêcher cette manœuvre.

### *Un changement s'impose*

Abordons maintenant la troisième partie de ce document soit les changements qu'il faudrait apporter afin de rendre la fiscalité canadienne plus équitable.

1. Presser les banques d'abolir leurs filiales et leurs succursales dans les paradis fiscaux considérant que la notion même de paradis fiscal fait référence à la possibilité d'éviter taxes et impôts de sa juridiction d'origine, en opposition directe aux principes de solidarité, de justice et de redistribution et considérant que les banques canadiennes et leurs clients doivent payer leur juste part du financement des services publics dont ils bénéficient directement ou indirectement, notamment en pouvant compter sur une main-d'œuvre bien formée et en santé;
2. Advenant qu'une telle interdiction ne puisse faire consensus, adopter un règlement faisant en sorte que celles-ci et les autres sociétés ayant de telles activités dans les paradis fiscaux soient obligées, avant d'obtenir des contrats du gouvernement, de fournir un rapport, pays par pays, de leur activité, de leurs effectifs et des impôts et taxes versées aux autorités locales de ces paradis fiscaux;
3. Imposition de pénalités plus lourdes contre les fautifs et leurs conseillers ce qui contribuerait sans doute à une plus forte dissuasion, les pénalités actuelles ne témoignant pas de leur efficacité;

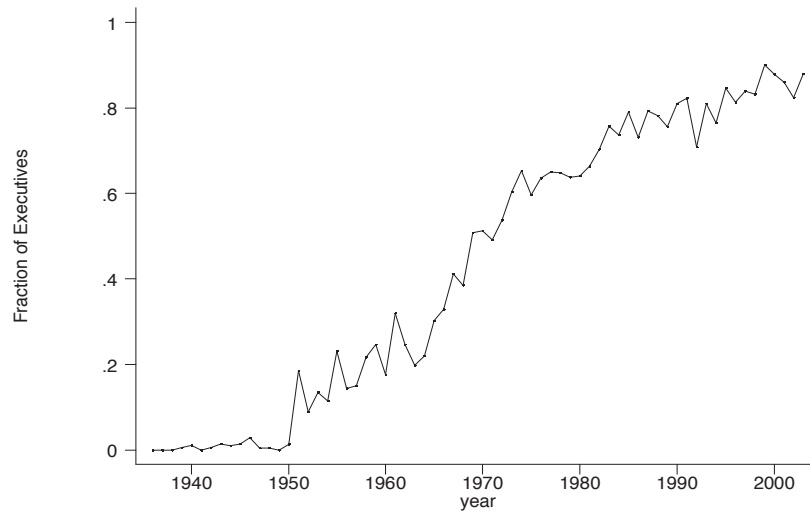


4. Consacrer les ressources nécessaires afin de dresser un portrait de l'évasion fiscale au Canada, l'ARC ne disposant pas d'une telle information selon son témoignage;
5. Abolir les règles qui permettent à des entités bénéficiant d'un régime fiscal privilégié dans les pays signataires d'une convention fiscale avec le Canada de ramener au Canada des revenus en franchise d'impôt;
6. Réviser la loi de l'impôt en ajoutant à des endroits critiques des préambules précisant l'objet et la portée de la Loi ce qui aiderait les tribunaux dans leur travail;
7. Revue de la Loi canadienne des sociétés par actions afin de spécifier le rôle des administrateurs de société en regard des stratégies fiscales développées par leurs sociétés, les conséquences reliées à des stratégies fiscales audacieuses pouvant avoir un impact sur la pérennité de l'entreprise; un tel enjeu est traité dans un rapport de KPMG datant de 2006 : « *Boards should recognize, when overseeing the design and monitoring of tax strategies and policies, that contemporary debates about governance, corporate social responsibility and ethics mean that even legal tax minimization activity can generate reputational liabilities that can destroy shareholder value* »<sup>14</sup>;
8. Abolir les avantages fiscaux consentis aux hauts dirigeants en regard des options d'achat d'actions qui sont l'une des sources importantes de l'augmentation de la rémunération de nos hauts dirigeants (voir page suivante);
9. Rendre obligatoire le vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants qui permet aux actionnaires de jouer un rôle en regard de la rémunération des hauts dirigeants comparativement à la rémunération moyenne d'un employé, rapport que nous jugeons inacceptable et non éthique (voir page suivante);
10. Exiger de toutes les sociétés cotées à la bourse qu'elles divulguent le salaire médian de leurs employés et qu'elles respectent un ratio d'équité d'au plus 30 fois, soit le rapport entre le salaire du plus haut dirigeant et la rémunération moyenne des employés, écart inacceptable. Nous fournissons à l'annexe 1 une statistique éloquentes qui, quoiqu'américaine, traduit une même problématique au Canada.

---

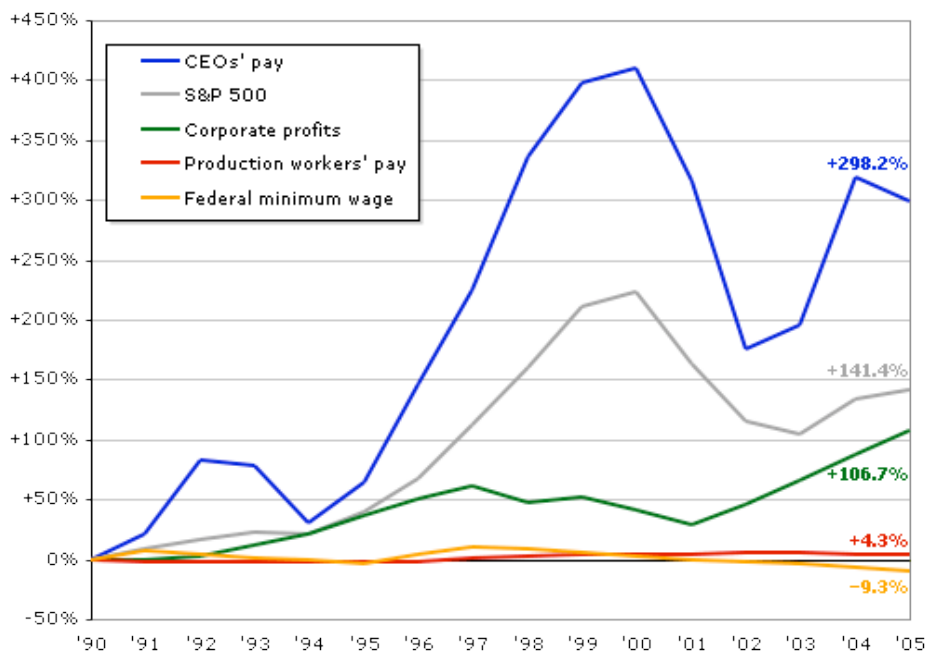
<sup>14</sup> <http://www.kpmg.com.au/aci/docs/tax-boardroom.pdf>

### Options octroyées aux hauts dirigeants, 1936-2003<sup>15</sup>



Note: Based on the three highest-paid officers in the largest 50 firms in 1940, 1960 and 1990.

### Évolution du ratio d'équité interne et des profits des entreprises composant le S&P 500, 1990-2005<sup>16</sup>



<sup>15</sup> <http://faculty.chicagobooth.edu/workshops/AppliedEcon/archive/pdf/FrydmanSecondPaper.pdf>

<sup>16</sup> Executive Excess 2006, the 13th Annual CEO Compensation Survey from the Institute for Policy Studies and United for a Fair Economy

## Conclusion

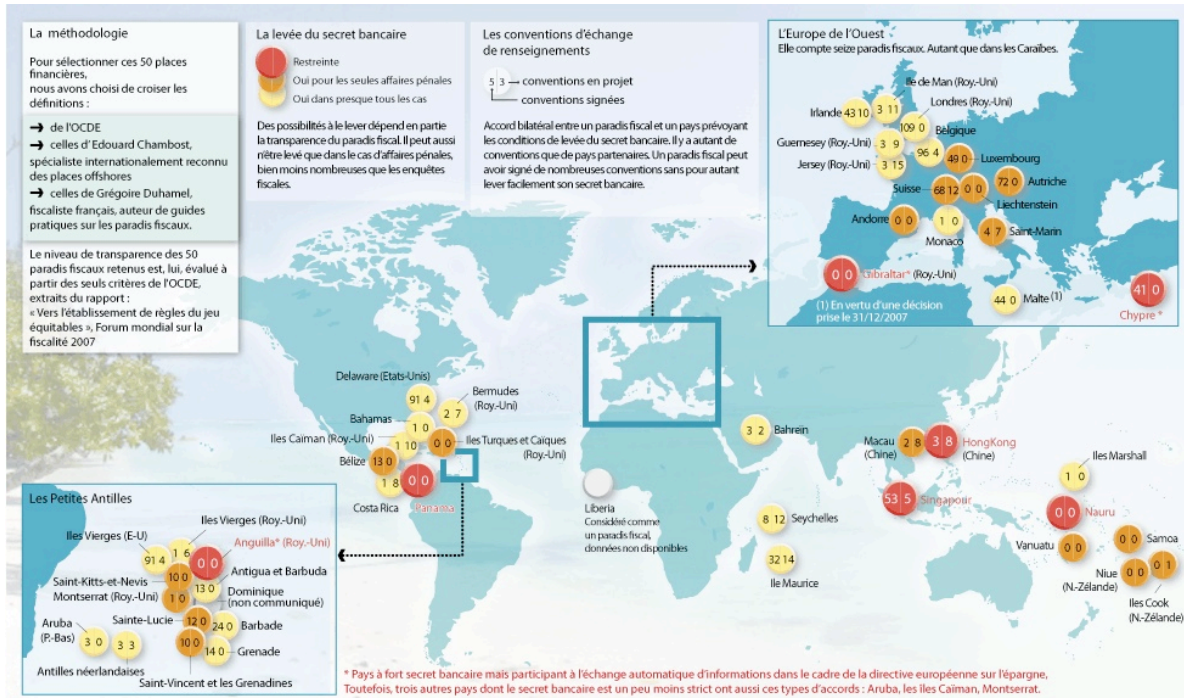
Ne nous leurrions pas : le combat contre les paradis fiscaux et pour une équité fiscale sera long, difficile et exigeant. Il doit s'inscrire dans un grand débat de société. Peut-on continuer à tolérer deux fiscalités, une pour les riches, molle et laxiste, et une autre pour les moins nantis, implacable et rigoureuse? Ce débat ne doit pas être occulté sous le prétexte d'une hypocrite légalité ou d'une imparable fatalité. Il n'y a de fatalité que celle que l'on accepte.

Les paradis fiscaux imposent un fardeau fiscal déloyal aux honnêtes gens, qui peinent à payer leurs impôts, alors que des entreprises riches à craquer se dérobent à leurs obligations de contribuer aux assiettes fiscales des gouvernements.

Je terminerai en citant notre président, Claude Béland : « les entreprises profitent au maximum de la grande liberté que leur consentent les États. Ces sociétés ne cessent de réclamer le minimum de contraintes avec comme résultat un partage inéquitable de la richesse créée. Une réflexion s'impose sur les valeurs que nos gouvernements doivent promouvoir et des actions vigoureuses de redressement doivent être entreprises ».

# Annexe I

## Carte<sup>17</sup>



<sup>17</sup> <http://www.paradis-fiscal.fr/actualites/335-lutte-contre-levasion-fiscale.html>

# ● Les paradis fiscaux ont-ils disparu ?

Selon l'**OCDE**, il reste 17 territoires non-coopératifs.

Selon le **GAFI**, il existe 28 pays qui restent propices au blanchiment d'argent.

Selon **Bercy**, il y a 18 territoires qui ne coopèrent pas avec le fisc français.

Selon le réseau **Tax Justice Network (TJN)**, réseau d'ONG et de chercheurs auquel participe le CCFD-Terre Solidaire, il existe au moins 60 territoires qui cultivent l'opacité.

Selon **60 % des Français**, la liste des paradis fiscaux publiée par le G20 n'est pas fiable ni complète (sondage BVA-CCFD effectué le 3 octobre 2009).

Selon **Nicolas Sarkozy**, « *les paradis fiscaux, le secret bancaire, c'est terminé* » (déclaration le 24 septembre 2009, à la veille du sommet du G20 à Pittsburgh).

PAYS	Liste de l'OCDE (25 mars 2010)	Liste française (22 février 2010)	Liste du GAFI (février 2010)	Liste de Tax Justice Network (novembre 2009)	Liste du Parlement européen (rapport Hamon, mars 2009)
Afrique du Sud				•	•
Andorre				•	•
Angola			•		
Anguilla		•		•	
Antigua et Barbuda			•	•	•
Antilles néerlandaises				•	•
Aruba				•	•
Autriche				•	
Azerbaïdjan			•		
Bahamas				•	•
Bahreïn				•	•
Barbade				•	•
Belgique				•	
Belize	•	•		•	•
Bermudes				•	•
Bolivie			•		
Brunei	•	•		•	•
Chypre				•	
Corée du Nord			•		
Costa Rica	•	•		•	•
Djibouti				•	•
Dominique	•	•		•	•
Dubaï				•	
Emirats arabes unis				•	•
Equateur			•		
Etats-Unis (Delaware)				•	•
Ethiopie			•		
Gibraltar				•	
Grèce			•		
Grenade	•	•		•	
Guam					•
Guatemala	•	•			•
Guernesey				•	•
Hong Kong				•	•
Hongrie				•	
Iles Fidji				•	•
Ile de Man				•	•
Iles Caïmans				•	•

PAYS	Liste de l'OCDE (25 mars 2010)	Liste française (22 février 2010)	Liste du GAFI (février 2010)	Liste de Tax Justice Network (novembre 2009)	Liste du Parlement européen (rapport Hamon, mars 2009)
Iles Cook	•	•		•	•
Iles Mariannes du Nord					•
Iles Marshall	•	•		•	•
Iles Salomon				•	•
Iles Turks et Caïques				•	•
Iles Vierges américaines				•	•
Iles Vierges britanniques				•	•
Indonésie			•		
Iran			•		
Irlande				•	
Israël				•	
Jersey				•	•
Kenya			•		
Kiribati				•	•
Labuan				•	•
Lettonie				•	
Lituanie				•	•
Libéria	•	•		•	
Liechtenstein				•	•
Luxembourg				•	•
Macao				•	•
Madère				•	•
Maldives				•	•
Malte				•	•
Maroc			•		
Maurice				•	•
Micronésie				•	•
Monaco				•	•
Montserrat	•	•		•	•
Myanmar			•		
Nauru	•	•		•	•
Népal			•		
Niue	•	•			•
Nigéria			•		
Pakistan			•		
Palao				•	•
Panama	•	•		•	•
Paraguay			•		
Pays-Bas				•	•
Philippines	•	•		•	•
Polynésie française				•	•
Porto Rico				•	•
Quatar			•		
Royaume-Uni (City de Londres)				•	•
Sainte Lucie	•	•		•	•
Saint-Kitts-El-Nevis		•		•	•
Saint-Marin				•	•
Saint-Vincent & Grenadines		•		•	•
Samoa				•	•
São Tomé et Príncipe			•		
Seychelles				•	•
Singapour				•	•
Soudan			•		
Sri Lanka			•		
Suisse				•	•
Syrie			•		
Thaïlande			•		
Tonga				•	•
Trinité et Tobago			•		
Turquie			•		
Turkménistan			•		
Tuvalu				•	•
Ukraine			•		
Uruguay	•			•	•
Vanuatu	•			•	•
Yemen			•		
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>28</b>	<b>60</b>	<b>61</b>

■ Territoires dont la part d'activité des services financiers offshore dans le total mondial est supérieure à 0,1 %

<sup>18</sup> [http://ccfd-terresolidaire.org/e\\_upload/pdf/ccfd-rapport-paradis-fiscaux.pdf?PHPSESSID=271aea10359a5729624b256b61dcb145](http://ccfd-terresolidaire.org/e_upload/pdf/ccfd-rapport-paradis-fiscaux.pdf?PHPSESSID=271aea10359a5729624b256b61dcb145)

## Annexe II

### Les inégalités aux États-Unis-d'Amérique

INCOME INEQUALITY IN THE UNITED STATES, 1913–1998

33

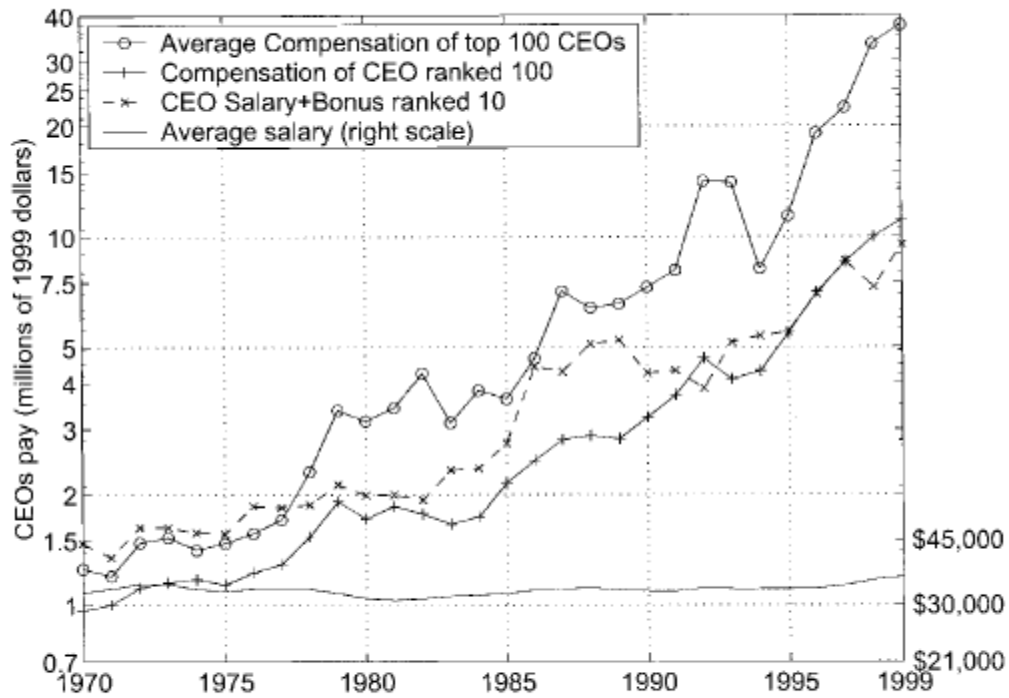


FIGURE XI

CEOs' Pay versus Average Wages, 1970–1999

Source: Forbes Annual Compensation surveys of CEOs in top 800 companies; Average wages of full-time employees are from National Income Accounts.

19

<sup>19</sup> <http://www.econ.berkeley.edu/~saez/pikettyqje.pdf>